Réseau de lecture publique Plaine Limagne

158 grande Rue

63260 AIGUEPERSE Tel: 04.73.86.89.88 mediatheque@plainelimagne.fr



CONDITIONS DE PRÊT DE LA PLATINE VINYLE

La platine vinyle protable est empruntable, au même titre que n'importe quel document.

L'emprunt se fait sur une carte Usager majeur Média et pour une durée de 21 jours Une convention de prêt devra être remplie et signée et une attestation de responsabilité civile devra être fournie.

Au moment du prêt, l'inventaire du matériel présent est fait avec l'usager. Une fiche inventaire (contenant également des photos du matériel) est alors complétée en deux exemplaires. Un exemplaire est conservé par chaque partie. Au moment du retour, la fiche inventaire permet de contrôler le matériel en présence de l'usager. Cette fiche inventaire (indiquant le nom et le prénom ainsi que son numéro de carte) est datée et signée par l'emprunteur au départ comme au retour.

Au moment du retour, une fois l'inventaire fait et signé, la médiathèque s'engage à vérifier le bon fonctionnement de la platine vinyle dans un minimum de temps (1 semaine). Pendant ce délai, le prêt est toujours sur la carte de l'usager et donc sous sa responsabilité. Une fois que les vérifications de bonne marche de la console ou de la liseuse sont faites alors le retour sera enregistré.